



Audio conférence Ucanss CNAF du 7 mai 2020

Intervention de la CFTC

Les questions branche famille :

Les questions ou points de vigilance qui vont être évoqués font suite à une lecture attentive du protocole national de déconfinement transmis par le ministère du travail aux entreprises pour assurer la santé et la sécurité

Les mesures barrières et distanciation physique sont le socle, 2 questions :

Un critère « universel » d'occupation maximale des espaces ouverts au public et en milieu de travail a été fixé à 4m² minimum par personne, pour garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne).

Ce critère guide t'il votre politique de reprise et avez-vous demandé aux directeurs des caf de l'intégrer dans l'organisation de cette reprise ?

Un renforcement du nettoyage des locaux est indispensable imposant de nouveaux protocoles de nettoyage des sites (sièges, antennes, ...)

Une bonne pratique est par ailleurs à signaler au sein du réseau des Caf : en complément des contrôles réalisés par les responsables de la société périodiquement, une supervision visuelle pourrait être réalisée chaque jour avec des salariés présents pour souligner la volonté de l'employeur à protéger et pour rassurer. Nous vous demandons la mise en place généralisée de cette bonne pratique.

Il y aura sur le sujet un coût supplémentaires à la gestion de crise, êtes-vous prêt à assumer et soutenir les Directions des de caisses sur la légitimité de ces coûts générés au sein des organismes ?

La Gestion des flux d'accueil

Accueil des publics, attention aux conditions de réouverture des accueils en période de déconfinement, en fonction des territoires, le plan gouvernemental instaure des règles de précaution pour les flux d'usagers, les organismes locaux devront en tenir compte.

Concernant cette ouverture des accueils :

Y a-t-il eu une analyse préalable de l'ouverture des accueils au regard :

1 de la maturité numérique des allocataires potentiellement accélérée par la crise ?

2 d'allocataires en situation de fracture sociale et/ou numérique avec pour ces derniers une réévaluation de la stratégie d'accueil, cette fois physique ? Car évidemment aujourd'hui plus qu'hier il faudra prendre en compte la montée en pression légitime de ce profil d'usagers.

Il va de soi que les ouvertures sont dépendantes des commandes, livraisons et installations de nouveaux matériels de protection.

Le Télétravail :

A ce jour, le télétravail va s'inscrire durablement en forte proportion, le gouvernement a passé des messages et des recommandations fortes dans ce sens, or nous constatons :

Des écarts trop importants d'équipement entre branches (obsolescence des matériels informatiques la carence même d'outils comme les portables, et les outils permettant l'animation à distance).

Pour la branche nous saluons l'effort ayant amené à des possibilités de connexion ++ et la mise en œuvre de plages distinctes matin et am ayant permis de multiplier par 2 le nombre de télétravailleurs pouvant se connecter.

Des points de vigilance sont rappelés :

Équipes informatiques : le calibrage des services informatiques en local, qui ont été en réduction forte ces dernières années, s'avère insuffisant. Ces services font la preuve de leur utilité essentielle aujourd'hui mais également demain dans le cadre du télétravail durablement installé.

Aurez-vous une réflexion après la crise sur le calibrage des services informatiques locaux ?

Sachant que des failles de sécurité exposent les caisses à des tentatives de piratage, il est primordial de continuer à sécuriser les postes de travail pour poursuivre nos activités. Attention aujourd'hui nous pointons un risque avéré de demander aux salariés de procéder **eux-mêmes** à des opérations de sécurisation.

Avez-vous connaissance de ce type de demande faite aux salariés ? La Direction du SI a-t-elle connaissance de cela ?

Risque d'isolement des salariés sur la durée : dans les conditions actuelles on peut craindre des risques psycho sociaux, les directions doivent donc veiller à les prévenir, et à former aussi les managers à cette gestion de crise ainsi qu'à des nouveaux modes de management.

Crainte des injonctions sur la productivité, alors qu'actuellement celle-ci ne peut être dans la performance habituelle (conditions exceptionnellement difficiles avec risque pandémique, thématiques école, confinement, ...). Aujourd'hui un mode de management bienveillant doit être porté par les Directions vis-à-vis des équipes managériales.

La Cftc demande la mise en place de formations « manager avec bienveillance » à l'instar de formations manager des télétravailleurs déjà en place.

Quelle est votre position sur la nécessité de mettre en place ce type de formation, le management par la bienveillance ?

La Cftc demande également une formation sur la gestion du risque sanitaire : comment accompagner un plan de reprise, comment gérer des situations aujourd'hui inédites (peurs, situations personnelles des salariés, risque d'exposition, cas de Covid, veille sur règles d'hygiène, repérage des dysfonctionnements ...). On ne s'improvisera pas préventeur : une formation prévention est indispensable.

Une bonne pratique à signaler au sein du réseau des Caf, le référent santé existant au sein de chaque organisme est identifié référent Covid.

Mr Mazauric, comme vous l'avez constaté il y aura un cout à cette reprise et pour l'avenir, mais vous le savez aussi nous avons de fait économisé sur d'autres postes (déplacements, impressions, frais postaux) Aussi nous demandons un budget spécifique COVID permettant de visualiser surcoûts liés au plan et réduction sur d'autres postes budgétaires.

Pouvons-nous en acter le principe aujourd'hui ?

Enfin et pour conclure,

Concernant la politique de rémunération : la Cnaf a-t-elle communiquée la LR Politique de rémunération aux Directeurs des organismes ?

S'agissant du CET et la possibilité de démonétisation, beaucoup de directeurs d'organismes locaux refusent encore les demandes individuelles, tandis que de nombreux accords collectifs (Caisses nationales notamment) permettent à des agents de bénéficier de « quotas monétisables » et cela jusqu'à 20 jours. Ces refus ne sont plus acceptables, d'autant plus dans cette période compliquée également sur un plan financier. Enfin et ce n'est pas neutre, nous pourrions ainsi contribuer à la relance de la consommation, indispensable pour la reprise économique.

Qu'en pensez-vous ?